

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
JEUDI 9 FEVRIER 2022
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION
du 09/02/2023

Le Jeudi 9 Février 2023 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 20230209.006

OBJET :

VILLE –

**Publication des
marchés publics
conclus en 2022**

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – MME CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. COURTOIS Jean-Paul – Mme DAVIGNY Pamela – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme CARRÉ Cyrielle à M. HENRY Philippe – Mme DAVIGNY Pamela à M. ANTION Claude – M. LEFEBVRE Gilles à Mme M. PAUCHET David – M. NOEL Pascal à M. COURTOIS Jean-Paul – M. SCHUMANN Yves à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne

ABSENTS / EXCUSÉS : M. ANCEAUX Jean-Luc – Mme CARRÉ Cyrielle – Mme DAVIGNY Pamela – M. LEFEBVRE Gilles – M. NOEL Pascal – M. SCHUMANN Yves.

SECRÉTAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 22 voix pour :
Monsieur CHAZAL Raphaël.

Le Maire expose et rappelle à l'Assemblée que la collectivité publie, au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires (art.133 et 175 du Code des Marchés Publics). C'est l'Arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 qui s'applique.

Les marchés conclus en 2022 doivent être recensés au cours du 1^{er} Trimestre 2023. Une totale liberté est laissée aux Collectivités quant au choix du support de publication de la liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste, publiée sur le support de notre choix, doit indiquer de manière séparée les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Pour chacun de ces types de prestations les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

<u>Montant global de l'achat en euros HT</u>	
De 40 000 € à 99 999,99 €	TRAVAUX
De 100 000 € à 5 381 999€	
Supérieur à 5 382 000 €	
<u>Montant global de l'achat en euros HT</u>	
De 40 000 € à 89 999,99 €	FOURNITURES/ SERVICES
De 90 000 € à 214 999,99 €	
Supérieur à 215 000 €	

Pour une meilleure information du Conseil Municipal, le tableau annexé fait état de tous les marchés passés en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 22 voix pour, prend acte de la publication de la liste des marchés publics conclus en 2022.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

- Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 10/02/2023
- Que la convocation du Conseil a été faite le : 03/02/2023
- Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	17
Pouvoirs	5
Absents	1
Votants	22

- Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION